

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 11 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 11 JANVIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER, Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE, Michèle DUCHEMIN, Marie-Claude HOUDELIER, Lilian BÈGUE, Jean-François RAIMBAULT, Stéphane SABLÉ, Florence LAMBARÉ, Caroline BEAUDUCEL, Jérôme BÉNÉZET, Yannick BRUNEAU, Noémie GAIGNER, Stéphanie BERTHIER-BÉCHU, Nicolas GAUBERT.

Absente excusée :

Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Caroline BEAUDUCEL

Secrétaire : Stéphane SABLÉ

### PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2021 SOLLICITATION DOTATION SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après présentation des travaux, le programme voirie est ainsi arrêté

PROGRAMME VOIRIE 2021	HT	TVA	TTC
La Fintière	4 312,50	862,50	5 175,00
La Cailletière en enrobé	10 421,75	2 084,35	12 506,10
La Boizardière	5 274,90	1 054,98	6 329,88
Les Brosses Route de Launay-Villiers	1 810,00	362,00	2 172,00
La Petite Ferrière	2 340,30	468,06	2 808,36
Le Bois Romé	4 998,50	999,70	5 998,20
La Foucherie	2 728,00	545,60	3 273,60
La Haute Boulaie	10 020,00	2 004,00	12 024,00
Les Hayes	7 054,00	1 410,80	8 464,80
La Huardais	6 037,50	1 207,50	7 245,00
La Petite Gaslière	2 363,75	472,75	2 836,50
Le Busson	3 258,00	651,60	3 909,60
Mondésir	1 583,00	316,60	1 899,60
Trottoirs rue du Doué	3 236,50	647,30	3 883,80
Place des Acacias	2 775,00	555,00	3 330,00
Rue des Poiriers	1 740,00	348,00	2 088,00
<b>Total Investissement</b>	<b>69 953,70</b>	<b>13 990,74</b>	<b>83 944,44</b>
PATA	12 850,00	2 570,00	15 420,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>12 850,00</b>	<b>2 570,00</b>	<b>15 420,00</b>
<b>TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2021</b>	<b>82 803,70</b>	<b>16 560,74</b>	<b>99 364,44</b>

Le Conseil Départemental a décidé la mise en place du plan Mayenne relance destiné à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises de moins de 10 000 habitants. La dotation attribuée au Bourgneuf-la-Forêt s'élève à **34 862 €** pour un financement à hauteur de 80 % de tout investissement dont la commune juge elle-même prioritaire.

Considérant que pour pouvoir bénéficier de cette aide, les travaux doivent être commencés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Municipal décide de solliciter la somme totale pour le financement des travaux d'investissement de voirie s'élevant à **69 953.70 € HT**.

## COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

### let 2 - Crédits Scolaires et classe découverte 2021 à l'école publique

Les forfaits à l'élève pour les crédits scolaires alloués à l'école publique pour l'année 2021 sont augmentés de 1%.

Considérant que les crédits « sorties 2020 » ont été partiellement utilisés du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19, la subvention 2021 est attribuée pour 50 % du calcul habituel.

ANNEE CIVILE 2021	ECOLE PUBLIQUE "les mille mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES	45,59	87	3 966,33
CREDITS SUPPORTS PEDAGOGIQUES	7,15	87	622,05
FONCTIONNEMENT COURANT et SORTIES	7,88	87	685,56
Coopérative Scolaire (50 % de 15,76€)			
CLASSE DECOUVERTE EN AVRIL 2021	90 € x nombre d'élèves		
	Nombre de séances	Coût à l'unité	
PISCINE ERNEE (3 séances x 2 créneaux X 70 €)	18	70	1 260,00
PISCINE : cars	Paiements directs auprès du transporteur		

La participation à hauteur de 1/3 de 270 € (plafond voté en 2019) est confirmée pour le séjour prévu en avril 2021 dans le centre PEP53 de Torcé-Viviers-en-Charnie pour les élèves de CE de l'Ecole Publique, soit une aide 90 € par élève participant.

### 3 – Accueil Loisirs d'Été avec l'association « ça coule de source »

La commune du Bourgneuf-la-Forêt confie à l'association « Ça Coule de Source » de Port-Brillet, l'organisation et l'animation (activités culturelles, sportives et manuelles), du centre aéré de juillet 2020, pour tous les enfants de 3 à 10 ans. L'accueil maximum est de 8 places pour les 3-6 ans et 12 places pour des 7-10 ans. Les inscriptions se feront à la journée.

Les familles déposeront les enfants soit à Port-Brillet, soit à la Brûlatte. Un système de navette sera mis en place pour le transport des enfants entre les deux communes. Un accueil de garderie et de restauration du midi sont également proposés et facturés directement auprès des familles.

Pour couvrir une partie des frais et permettre aux familles de bénéficier des tarifs de l'association, une participation financière de la commune de 3 101 € sera versée à l'association ainsi que la prise en charge des navettes Port-Brillet/La Brûlatte..

### PEDT – conditions d'intervention des Francas

Le PEDT un document écrit qui mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les temps scolaires et d'autre part les activités péri et extra scolaires y compris le restaurant scolaire.

Il définit le déroulement (horaires et grandes lignes de contenu) de la journée journée/semaine/année de l'enfant pour son bien-être, sa réussite éducative, son épanouissement, son développement personnel.

Etabli pour 3 ans il permet, le cas échéant, l'accès à des financements spécifiques de l'Etat pour des temps périscolaires.

Pour ce 3<sup>ème</sup> PEDT, l'association « Les Francas » accompagnera le comité de pilotage dans son élaboration moyennant une prestation de 1 585 €

## MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Il est rappelé la demande de mise en disponibilité pour une durée de 5 ans de Monsieur RENOULT, cuisinier au restaurant scolaire.

La candidature de Monsieur François PORTIER a été confirmée par mutation, à temps complet, à effet au plus tôt en mars et au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021 en fonction du recrutement d'un nouveau cuisinier par la commune de départ.

Aussi, le Conseil Municipal ouvre le poste de cuisinier sur le grade d'Adjoint technique au tableau des effectifs communaux.

### **ECHANGES D'IMMEUBLES RURAUX REMBOURSEMENT QUOTE PART FRAIS NOTARIES**

Conformément à la décision prise en septembre 2013, il sera procédé au remboursement de 75 % des honoraires provisionnés par les 5 échangistes du secteur 2 dans le cadre de la procédure des échanges d'immeubles ruraux commencée en 1995.

La rédaction des actes du dernier secteur (n° 3) devrait commencer au cours du 1<sup>er</sup> semestre avec les difficultés rencontrées suite à des actes de succession complexes.

### **PROJET ACQUISITION AUTOLAVEUSE ET OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une autolaveuse autotractée de chez Numatic pour le lavage du sol de la salle des sports mais aussi des sanitaires et du restaurant scolaire pour un montant TTC de 6 580.38 €.

Un crédit de 10 000 € est ouvert avant le vote du budget 2021 sur l'opération 198 – Matériel-Equipement 2021-2022.

### **REMBOURSEMENT A LA COMMUNE SUBVENTION 2020 PAR L'ASSOCIATION BASKET**

L'ASL BASKET LE BOURGNEUF-LA-FORET a informé la commune que la subvention de 1 895.10 € n'a pas été nécessaire pour le fonctionnement de l'association en 2020 et qu'elle a décidé lors de son assemblée générale du 30 juin 2020, de sa mise en sommeil administrative et sportive.

Aussi cette somme sera remboursée à la commune.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### Restructuration locaux scolaires Ecole Publique

La 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 7 janvier avec la présence des élus, du corps enseignants, de la Présidente de l'APE, d'agents et Monsieur COURTOIS de Préprogram.

Cette réunion s'est déroulée sur une écoute des utilisateurs du fonctionnement actuel de l'école et de ses locaux.

Une consultation a été lancée auprès de 3 cabinets de géomètres pour le levé topographique.

Une modification du zonage UA du site actuel de l'école en UL a été demandée dans le cadre de la procédure de modification 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

#### Fibre optique

Un courrier a été transmis aux propriétaires de haies à élaguer afin d'apporter des précisions, sur les modalités d'élagages possibles via le Département pour ceux qui le souhaiteraient, moyennant une facturation de 4 à 6 € le ml. Les non imposables peuvent bénéficier de la gratuite sur envoi de l'avis de non-imposition.



*Le Maire*

*François Bezeau*

*Affiché le 18/01/2021*